PRÉFET
DU FINISTÈRE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# COMMUNIQUE DE PRESSE

**Malgré les précipitations enregistrées à la fin du mois d'octobre, qui ont permis une légère amélioration de la situation, les ressources en eau du Finistère demeurent sous forte tension. Le préfet maintient l'ensemble du département au niveau de « crise sécheresse », le plus élevé, et appelle l'ensemble des usagers à poursuivre leurs efforts pour réduire leur consommation d'eau et préserver les réserves disponibles.**

Depuis le 7 août 2026, l'ensemble du Finistère est placé en situation de « crise sécheresse ». Les pluies survenues à la fin du mois d'octobre ont contribué à une amélioration ponctuelle de la situation hydrologique, sans toutefois permettre une reconstitution suffisante des ressources en eau.

**La situation demeure donc particulièrement préoccupante et ne permet pas, à ce stade, d'envisager une levée des restrictions.** Seules des précipitations durables, significatives et suffisamment réparties sur l'ensemble du territoire pourraient permettre une amélioration pérenne de la situation.

Dans ces conditions, **le maintien du département au niveau de crise, correspondant au niveau maximal de restriction des usages de l'eau, reste indispensable.**

## Aucune dérogation aux restrictions en vigueur

Dans ce contexte de tension persistante, les restrictions applicables aux différents usages de l'eau sont maintenues. Aucun nouvel assouplissement ni aucune nouvelle dérogation ne pourront être accordés.

Cette position vise à préserver les ressources encore disponibles, à limiter les usages non prioritaires et à garantir autant que possible l'alimentation en eau potable, qui demeure la priorité absolue.

Les mesures d'anticipation et de sécurisation de l'approvisionnement se poursuivent. Toutefois, elles ne sauraient compenser durablement une ressource insuffisante si les consommations ne diminuent pas et si les conditions météorologiques ne s'améliorent pas de manière significative.

Une délégation de professionnels des stations de lavage a été reçue en préfecture afin d'échanger sur les conséquences des restrictions pour leur activité. Si les difficultés rencontrées par la profession sont entendues et comprises par le préfet, la situation critique de la ressource en eau ne permet pas

d’accorder de dérogations aux mesures en vigueur. La préservation de l’eau et la sécurisation de l’alimentation en eau potable demeurent prioritaires.

## Une mobilisation collective indispensable pour prévenir les ruptures d’approvisionnement

**La situation exige la mobilisation de tous les usagers.** Particuliers, collectivités, entreprises et exploitants agricoles sont appelés à poursuivre et à intensifier leurs efforts pour limiter leur consommation d’eau, respecter strictement les restrictions en vigueur et reporter tout usage non indispensable.

Les pluies récentes, bien qu’encourageantes, ne doivent en aucun cas conduire à un relâchement de la vigilance. Les ressources restent fragiles et chaque économie d’eau contribue directement à préserver les réserves disponibles.

**Le risque de rupture d’approvisionnement en eau potable demeure une préoccupation majeure.** En cas de nouvelle dégradation de la situation, des mesures exceptionnelles pourraient être nécessaires dans les secteurs les plus exposés, notamment le recours à des camions-citernes ou à la distribution d’eau en bouteille pour assurer les besoins essentiels de la population, dans le cadre de l’activation du dispositif ORSEC « Eau potable ».

La mise en œuvre de tels dispositifs doit être évitée autant que possible. Pour cela, la réduction immédiate et durable des consommations constitue un levier essentiel.

**Le préfet du Finistère appelle chacun à faire preuve de responsabilité et de solidarité. La mobilisation collective, le respect des restrictions et la sobriété dans les usages de l’eau sont aujourd’hui indispensables pour limiter les risques de rupture d’approvisionnement et préserver l’accès à l’eau potable pour tous.**

Les mesures applicables aux différents usages de l’eau sont consultables sur le site des services de l’État dans le Finistère (https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Police-de-l-eau/Secheresse/2026) et sur le site national VigiEau.

Date : 06/11/2026